

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE**

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	ONT PRIS PART A LA DELIBERAT°
10	10	9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX**

◇ ◇ ◇ ◇

Date de convocation : 19 septembre 2025

DÉLIBÉRATION : N° 29-2025
OBJET : MISE EN PLACE D'UN
TARIF POUR UN DOCUMENT
ADMINISTRATIF

**Le 26 septembre 2025
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, M. MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent excusé et représenté :

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Céline OUDIN

SECRETAIRE - Mme BOURGEOIS Coralie

Présents : 9

Absents excusés : 0

Procurations : 1

Madame le Maire informe l'assemblée de la procédure à suivre lorsqu'une personne étrangère souhaite séjourner en France pour un séjour de moins de 3 mois.

L'administré hébergeant est tenu de se présenter en Mairie pour demander une attestation d'accueil. Cette attestation ne sera délivrée que sous certaines conditions, notamment des conditions de ressources suffisantes et un logement décent.

Le consulat envoie un coupon retour à la collectivité d'accueil, lorsqu'à la personne est arrivée sur le sol français.

La collectivité achète ces attestations.

Au vu du nombre d'attestation délivrée, Madame le Maire souhaite demander une participation aux administrés pour obtenir cette attestation.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE

De demander une participation de 5€ aux administrés souhaitant cette attestation d'accueil, Cerfa 10798*04.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Madame la Maire, Céline OUDIN

